

RCS : DAX Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00371 Numéro SIREN : 499 112 613 Nom ou dénomination : A2 PREVENTION

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2020 sous le numéro de dépôt 1539

Greffes du tribunal de commerce de Dax



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/1539

Déposant :

Nom/dénomination : A2 PREVENTION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 499 112 613

N° gestion : 2007 B 00371

1539

Actif Bilan - En EUR		Brut	Dépréciation		30/09/2019	30/09/2018
Capital souscrit non appelé	AA	0			0	0
Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	0
Frais de R et D	AD	0	AE	0	0	0
Concessions, brevets	AF	0	AG	0	0	0
Fonds commercial	AH	0	AI	0	0	0
Autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	0
Avances et acptes / imm. inc.	AL	0			0	0
Ss tot Immos Incorporelles		0		0	0	0
Terrains	AN	0	AO	0	0	0
Constructions	AP	0	AQ	0	0	0
Instal. techn., mat. et out.	AR	16 657	AS	(2 776)	13 881	0
Autres immos corporelles	AT	9 438	AU	(1 676)	7 762	1 840
Immobilisations en cours	AV	0	AW	0	0	0
Av. et acptes / imm. corp.	AX	0			0	0
Ss tot Immos Corporelles		26 095		(4 452)	21 643	1 840
Participations	AZ	224	BA	0	224	224
Creances rattachees particip.	BB	0	BC	0	0	0
Autres titres immobilises	BD	0	BE	0	0	0
Prets	BF	0	BG	0	0	0
Autres immos financieres	BH	1 950	BI	0	1 950	1 100
Ss tot Immos Financieres		2 174		0	2 174	1 324
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		28 269		(4 452)	23 817	3 164
Matieres premieres, approv.	BL	0	BM	0	0	0
En cours prod. biens	BN	0	BO	0	0	0
En cours prod. services	BP	0	BQ	0	0	0
Produits intermediaires et finis	BR	0	BS	0	0	0
Marchandises	BT	0	BU	0	0	0
Ss tot Stocks		0		0	0	0
Avances et acptes sur cmdes	BV	504	BW	0	504	0
Clients et cptes rattaches	BX	216 184	BY	(4 368)	211 816	155 746
Autres creances	BZ	27 022	CA	0	27 022	13 355
Capital sousc. appele non verse	CB	0			0	0
Valeurs mobilières de placement	CD	0	CE	0	0	0
Disponibilités	CF	67 891			67 891	57 998
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		311 600		(4 368)	307 232	227 099
Charges constatees d'avance	CH	0			0	0
Charges a repartir	CL	0			0	0
Primes de remboursement oblig.	CM	0			0	0
Ecart conversion actif	CN	0			0	0
TOTAL GENERAL ACTIF		339 869		(8 820)	331 049	230 263

4

Passif Bilan - En EUR		Brut	Dépréciation	30/09/2019	30/09/2018
Capital social ou individuel	DA	5 000		5 000	5 000
Primes émission, fusion, apport	DB	0		0	0
Ecart de reevaluation	DC	0		0	0
Reserve legale	DD	500		500	500
Reserves statut. ou contract.	DE	0		0	0
Reserves reglementees	DF	0		0	0
Autres reserves	DG	139 899		139 899	127 762
Report a nouveau	DH	0		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	DI	20 443		20 443	12 137
Subventions d'investissement	DJ	0		0	0
Provisions reglementees	DK	0		0	0
TOTAL (I)		165 841		165 841	145 399
Provisions pour risques	DP	0		0	0
Provisions pour charges	DQ	0		0	0
TOTAL (II)		0		0	0
Emprunts obligataires convert.	DS	0		0	0
Autres emprunts obligataires	DT	0		0	0
Emp. & dettes / Ets Credit (6)	DU	36 507		36 507	0
Emp. & dettes fin. divers	DV	13		13	13
Avances et acomptes / cmde	DW	0		0	0
Dettes fournisseurs	DX	51 554		51 554	32 442
Dettes fiscales et sociales	DY	62 671		62 671	52 409
Dettes sur immobilisations	DZ	0		0	0
Autres dettes	EA	14 462		14 462	0
Produits constatés d'avance	EB	0		0	0
TOTAL (III)		165 208		165 208	84 864
Ecart conv. passif (V)	ED	0		0	0
TOTAL GENERAL PASSIF		331 049		331 049	230 263

Compte de Résultat - En EUR		30/09/2010	30/09/2018	Variation en % 09/10 - 09/18	Variation 09/10 - 09/18
Ventes de marchandises	FC	0	0		
Production vendue, biens	FF		0		
Production vendue, services	FI	617 402	578 723	+6,7%	38 679
Chiffre d'affaires net	FL	617 402	578 723	+6,7%	38 679
Production stockée	FM	0	0		
Production immobilisée	FN	0	0		
Subvention d'exploitation	FO	0	0		
Reprises amortiss. + provisions	FP	6 079	10 535	-42,3%	(4 456)
Autres produits (1)	FQ	129	0		
Total pds d'expl. (2) (I)	FR	623 610	589 258	+5,8%	34 353
Achats de marchandises	FS	0	525		
Variation de stock march.	FT	0	0		
Achats de matières premières	FU	826	0		
Variation de stock mat. prem.	FV	0	0		
Autres achats, charges externes (1)	FW	447 180	440 307	+1,6%	6 873
Impôts et taxes	FX	5 758	4 005	+43,8%	1 753
Salaires et traitements	FY	105 848	90 334	+17,2%	15 514
Charges sociales	FZ	30 064	31 709	-5,2%	(1 646)
Immos : Dot. aux amortissements	GA	3 676	193	+1806,6%	3 483
Immos : Dot. aux provisions	GB	0	0		0
Actif circ. : Dot. provisions	GC	4 368	0	#DIV/0!	4 368
Risques : Dot. provisions	GD	0	0		0
Autres charges	GE	2 261	8 749	-74,2%	(6 487)
Total charges d'expl. (II)	GF	599 981	575 821	+4,2%	24 160
RESULTAT D'EXPLOITATION	GG	23 630	13 437	+75,9%	10 193
Benef attr. ou perte tr. (III)	GH	0	0		
Perte supp. ou benef tr. (IV)	GI	0	0		
Produits financiers de part.	GJ	0	0		
Prod. autres valeurs mobil.	GK	0	0		
Autres intérêts et prod. ass.	GL	0	0		0
Reprises sur provisions	GM	0	0		
Différences pos. de change	GN	0	0		
Produits nets / cessions v.m.p.	GO	0	0		
Total Produits fin. (V)	GP	0	0		0
Dotations financières	GQ	0	0		
Intérêts & charges assimilés	GR	484	0		
Différence négative de change	GS	0	0		
Charges nettes / cessions v.m.p.	GT	0	0		
Total Charges fin. (VI)	GU	484	0		
RESULTAT FINANCIER	GV	(484)	0		
RES. COURANT AVANT IMPOT	GW	23 146	13 437	+72,3%	9 709
Produits except.: ope. gestion	HA	0	22	-100,0%	(22)
Produits except.: ope. Capital (3)	HB	0	0		
Reprises sur provisions	HC	0	0		
Total produits except. (VII)	HD	0	22		
Charges except.: ope. gestion	HE		80	-100,0%	(80)
Charges except.: ope. Capital (2)	HF	0	0		0
Dotations exceptionnelles	HG	0	0		
Total charges except. (VIII)	HH	0	80		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	HI	0	(58)		
Participation des salariés (IX)	HJ	0	0		
Impôt sur les bénéfices (X)	HK	2 703	1 242	+117,6%	1 461
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	HL	623 610	589 280	+5,8%	34 331
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	HM	603 168	577 143	+4,5%	26 025
BENEFICE OU PERTE	HN	20 443	12 137	+68,4%	8 306

**A2 Prévention
36 rue de Lahoun
Batiment Jean
40220 TARNOS**

ANNEXE

I - FAIT MAJEUR DE L'EXERCICE

Aucun fait majeur ne mérite d'être signalé.

II- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 a) Amortissement

Num compte	Libellé	Amort au 30/09/18	Augment. Dotations	Réduction Reprises	Amort au 30/09/19
21540000	Matériel et outillage industriels	-	(2 776)		(2 776)
21810000	Installations générales, agencement, aménagement	(673)	(723)		(1 395)
21812000	Matériel aménagements informatiques				-
21830000	Matériel de bureau et matériel informatique	(103)	(177)		(280)
	TOTAL	(776)	(3 676)	-	(4 452)

1 b) Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		(4 368)			(4 368)
Comptes financiers					
TOTAL					

2°) Immobilisations

Num compte	Libellé	Valeur brute 30/09/2018	Acquisitions	Sorties	Valeur brute 30/09/2019
21540000	Matériel et outillage industriels	-	16 657		16 657
21810000	Installations générales, agencement, aménagement	1 200	6 822		8 022
21812000	Matériel aménagements informatiques	-			-
21830000	Matériel de bureau et matériel informatique	1 417			1 417
	TOTAL	2 617	23 478	-	26 095

3°) Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	1 950	1 950	
Clients douteux ou litigieux	10 483	10 483	
Autres créances clients	205 700	205 700	
Impôts sur les bénéfices	4 540	4 540	
TVA	22 482	22 482	
TOTAL	245 155	245 155	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	36 507	7 073	29 434	
Fournisseurs et comptes rattachés	51 554	51 554		
Personnel et comptes rattachés	9 494	9 494		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 345	4 345		
TVA	46 428	46 428		
Autres impôts, taxes et assimilés	2 404	2 404		
Groupe et associés	13	13		
Autres dettes	14 462	14 462		
TOTAL	165 207	135 773	29 434	

Dont : Emprunt souscrits en cours d'exercice : 40 000€

Dont : Emprunts remboursés en cours d'exercice : 5 018€

4°) Engagements financiers

Néant

5°) Tableau des filiales et participations

Néant

6°) Composition du capital social

- Parts sociales : - nombre de titres à la clôture de l'exercice : 500
 - nombre de titres créés pendant l'exercice :
 - valeur nominale : 10 €

7°) Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	2 000
Dettes fiscales & sociales	4 347
Autres dettes	9 043
TOTAL	15 390

8°) Produit à recevoir

Produit à recevoir	Montant
TOTAL	

SARL A2 PREVENTION
SARL au capital de 5.000 euros
Résidence le Bastian
17 rue Victor Hugo
40220 TARNOS
RCS Dax 499 112 613

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mars 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à **20.443 euros** de la façon suivante :

- **20.443 euros** au poste « Autres réserves »

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Certifiée conforme
La gérance



SARL A2 PREVENTION

**36, Rue de Lahoun
Bâtiment Jean
40 220 TARNOS**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

cabinet-sabarots.fr

contact@sabarots.fr



CABINET BASSUSSARRY

3 chemin de l'Aviation - BP 235 - 64205 BASSUSSARRY CEDEX
TÉL. : 05 59 42 59 10 | FAX. : 05 59 42 39 20

SARL AU CAPITAL DE 10.000€ | R.C.S. BAYONNE 502 226 558 00018 | CODE APE 6920Z | N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR26 502 226 558

SARL A2 PREVENTION
36 rue de Lahoun
Bâtiment Jean
40 220 TARNOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la société SARL A2 PREVENTION,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARL A2 PREVENTION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

cabinet-sabarots.fr

contact@sabarots.fr



CABINET BASSUSSARRY

3 chemin de l'Aviation - BP 235 - 64205 BASSUSSARRY CEDEX
TÉL. : 05 59 42 59 10 | FAX. : 05 59 42 39 20

SARL AU CAPITAL DE 10.000€ | R.C.S. BAYONNE 502 226 558 00018 | CODE APE 6920Z | N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR26 502 226 558



III.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

cabinet-sabarots.fr

contact@sabarots.fr



CABINET BASSUSSARRY

3 chemin de l'Aviation - BP 235 - 64205 BASSUSSARRY CEDEX
TÉL. : 05 59 42 59 10 | FAX. : 05 59 42 39 20

SARL AU CAPITAL DE 10.000€ | R.C.S. BAYONNE 502 226 558 00018 | CODE APE 6920Z | N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR26 502 226 558



[Signature]

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

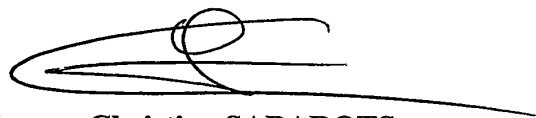
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUSSARRY, le 16 mars 2020

Pour le Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire aux comptes



Christian SABAROTS

Gérant

Membre de la Compagnie Régionale de PAU

cabinet-sabarots.fr

contact@sabarots.fr



CABINET BASSUSSARRY

3 chemin de l'Aviation - BP 235 - 64205 BASSUSSARRY CEDEX
TÉL. : 05 59 42 59 10 | FAX. : 05 59 42 39 20

SARL AU CAPITAL DE 10.000€ | R.C.S. BAYONNE 502 226 558 00018 | CODE APE 6920Z | N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR26 502 226 558

